

Table ronde 5 - Mercredi 26 juin 2024 - 14h15

LES CONTRATS DE CONCESSION ÉLECTRIQUE ET DE GAZ À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

INTERVENANTS



Animation par Stéphane Signoret

Philippe AUVRAY

Président de Territoire d'énergie Orne, Vice-président de la FNCCR

Christian BUCHEL

Directeur clients et territoires, membre du directoire, Enedis

Aude DALLE

Déléguée concessions, GrDF

Daniel DULAC

Président du Syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG)

Guy HOURCABIE

Président du Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre (SIEEN), Vice-président délégué de la FNCCR

Antoine JOURDAIN

Directeur des systèmes électriques insulaires, EDF-SEI

Cécile VENEL

Directrice partenariats et relations externes, EDF

Stéphane SIGNORET

Ce matin, le Président PINTAT a évoqué ce sujet dans son bilan des actions menées depuis le Congrès de Rennes. Il a notamment souligné l'intérêt d'une gouvernance partagée et la notion de mur d'investissement des réseaux.

S'agissant de nos intervenants, **Guy HOURCABIE** est Vice-président délégué de la FNCCR et Président du SIEEN, le Syndicat intercommunal d'énergies, d'équipement et d'environnement de la Nièvre.

Daniel DULAC est Président du Syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe (Sy.MEG).

Aude DALLE est Déléguée concession chez GrDF.

Philippe AUVRAY est Président de Territoire d'Énergie 61 et Vice-président de la FNCCR.

Cécile VENEL est Directrice partenariats et relations externes au sein d'EDF.

Antoine JOURDAIN est Directeur des systèmes électriques insulaires EDF-SEI.

Christian BUCHEL est Directeur Clients et Territoires d'Enedis et membre du directoire d'Enedis.

Stéphane SIGNORET

JE VOUS PROPOSE D'EFFECTUER UN ÉTAT DES LIEUX DE CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS DEUX ANS. MONSIEUR BUCHEL, QUEL BILAN FAITES-VOUS DE CES DEUX ANNÉES EN CE QUI CONCERNE LES SIGNATURES DE CONTRATS ET DE RENOUVELLEMENT DES PPI ?

Christian BUCHEL



Je suis ravi d'être avec vous pour cette table ronde sur les concessions. Outre l'aspect quantitatif, le bilan peut également être exprimé en termes de posture. Culturellement, les concessionnaires ont changé leur regard sur les collectivités locales. Au moment du Congrès de la FNCCR de Nice en 2019, nous commençons l'aventure des renouvellements de contrat, un événement qui se produit une fois tous les 30 ans. Les négociations pour un renouvellement de contrat se découpent en trois temps. Le premier est consacré au dialogue avec les collectivités et à la réalisation d'un diagnostic partagé. Le deuxième consiste à fixer la destination et les objectifs à atteindre ensemble. Le troisième concerne les aspects plus juridiques et contractuels.

Cette posture, qui s'appuie sur de nombreuses réunions, a permis de procéder à des renouvellements de manière massive. 330 contrats ont ainsi été renouvelés sur un total de 375. Certains contrats communaux sont progressivement intégrés à des contrats départementaux déjà existants. Ce bilan est très satisfaisant. Au-delà de la signature d'un contrat, il est très important de partager le diagnostic et de déterminer ensemble une cible à atteindre. Ce matin, les élus et les présidents ont largement abordé la question de la

transition énergétique. Le modèle concessif existe dans de nombreux pays européens. La connexion entre les collectivités locales, qui intègrent l'attente politique et la vision politique, et les gestionnaires de réseaux, qui apportent l'expertise et les investissements, a permis d'atteindre ces résultats très satisfaisants dans des domaines très divers. Je salue la FNCCR qui a toujours assuré une connexion de la diversité des territoires (urbains, périurbains et ruraux). Ce très bon bilan est lié à la péréquation politique.

Stéphane SIGNORET

CONCERNANT LES PPI, LA MISE EN PLACE D'UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE A PERMIS D'AVANCER SUR CETTE QUESTION.

Christian BUCHEL

C'est exact. L'indemnité de contrat a fait l'objet de nombreux échanges lors du Congrès de la FNCCR qui s'est tenu à Rennes en 2022. Nous avons su tenir compte de ces discussions afin d'améliorer le contrat-cadre de 2017. Nous avons beaucoup travaillé avec Monsieur HOURCABIE et son équipe. À la tête d'un dispositif quadripartite, nous avons profité du dialogue sur l'indemnité de fin de contrat pour actualiser d'autres éléments, dont celui que vous venez d'évoquer.

Je souligne l'importance de ce point. Les investissements représentent des sommes importantes. Il est remarquable que les collectivités locales et les AODE se soient mises d'accord pour décider que les investissements devaient servir les mêmes finalités : la résilience du réseau et sa capacité à intégrer des transitions énergétiques ou écologiques. Nous avons donc défini un guide méthodologique et signé le protocole. Nous avons également ouvert un chantier sur la MOA producteur. La posture d'écoute de part et d'autre permet d'avancer.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR HOURCABIE, CORROBOREZ-VOUS CES APPRÉCIATIONS POSITIVES ?

Guy HOURCABIE



Oui. La négociation de ce cahier des charges de concession butait sur certains points, qu'il a fallu traiter au cours des années. Malgré un faible nombre de problématiques locales, on peut être satisfait du déploiement du nouveau contrat de 2017, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Toutes les métropoles ont signé ce contrat. À travers les dispositifs du PPI et du SDI, les collectivités font un bilan de la concession avant tout renouvellement d'un contrat. Elles fixent des objectifs pour les 30 années à venir qui devront être atteints en suivant des PPI revus annuellement. Nous avons aidé certaines collectivités en élaborant un guide méthodologique permettant d'uniformiser les manières de travailler en s'appuyant sur des bases communes. La mise en œuvre de ces dispositifs a représenté, pour ainsi dire, une révolution. Des projets de temporalités diverses se sont mis en place à travers les PPI. Pour l'avenir des réseaux, il était important d'identifier les problématiques et de réfléchir ensemble à des solutions. Comme Enedis, les syndicats investissent beaucoup chaque année. Il était donc raisonnable que cette logique de territoires soit partagée. Nous pouvons être fiers du travail accompli et remercier les membres des syndicats qui ont signé ce contrat et mettent aujourd'hui en œuvre ces PPI. Il existe de rares endroits où le PPI précédent n'a pas été achevé, ce qui nécessitera un travail supplémentaire. La mise en œuvre de pénalités avait ainsi été envisagée. Toutefois, la plupart des PPI sont reconduits dans de

bonnes conditions. S'agissant du 49-B, nous avons décidé de mettre en place des clauses de revoyure.

Stéphane SIGNORET

DE NOMBREUX EFFORTS ONT ÉTÉ DEMANDÉS À LA POPULATION ET AUX COLLECTIVITÉS LORS DE LA CRISE HIVERNALE 2022-2023. MADAME VENEL, COMMENT EDF A-T-ELLE ACCOMPAGNÉ CET ÉPISODE ET CE MOUVEMENT VERS LA SOBRIÉTÉ ? COMMENT CETTE DYNAMIQUE POURRAIT-ELLE ÊTRE MAINTENUE ?

Cécile VENEL



En effet, la maîtrise de la demande en énergie fait partie des engagements pris par EDF à l'égard des autorités concédantes. Elle est actée dans les contrats de concession au même titre que la fourniture du tarif réglementé de vente au Tarif Bleu, la qualité de service, le traitement des réclamations ou la lutte contre la précarité énergétique. La France a subi une crise énergétique majeure, d'une ampleur inédite, en 2022-2023. Cette crise a affecté tous les clients (particuliers et entreprises) et a entraîné des augmentations successives du tarif (+ 15 % en février 2023, + 10 % en août 2023 et + 9,5 % en février 2024), malgré le bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement. EDF s'est attachée à informer ses clients de cette hausse des prix. Nous avons diffusé à plusieurs reprises des courriers électroniques à environ 18 millions de clients pour les sensibiliser à l'adaptation de leur mensualité, aux gestes utiles, et à la maîtrise de leur consommation. Nous avons également mis en place de nombreuses actions pour les aider à mieux consommer et à consommer moins.

Cécile VENEL

Je pense notamment à la campagne intitulée « *Je baisse, j'éteins, je décale* » qui a été réalisée en 2022-2023. Cette campagne a permis une baisse moyenne de la consommation d'électricité de 10 % par ménage. Il est à noter que cette baisse a également été observée au cours de l'hiver suivant, ce qui montre que les Français ont pris de nouvelles habitudes de consommation. Au cours de l'hiver 2023-2024, nous avons mis en place des campagnes de défis utiles, qui incitaient les usagers à participer à des défis de réduction de leur consommation sur un mode ludique. 41 % des 115 000 clients ayant participé à ces défis ont réussi à réduire leur consommation de 10 % en moyenne. Notre outil principal est l'outil de suivi des consommations qui permet de suivre la consommation d'électricité en kWh et en euros à la journée voire à la demi-heure. Ce dispositif est particulièrement efficace, puisque les clients qui consultent leur application seulement deux ou trois fois par mois parviennent à réduire leur consommation de 10 % en moyenne. En fin d'année 2023, nous comptons 8,1 millions de visiteurs sur cette application, qui est de plus en plus utilisée. Par ailleurs, la maîtrise de la demande d'électricité passe par l'électrification des usages qui améliorera la performance énergétique et permettra d'atteindre la décarbonation de notre économie. Sur le marché des clients particuliers, cette évolution s'appuiera sur l'installation d'un chauffage décarboné, à savoir la pompe à chaleur.

Stéphane SIGNORET

AUDE DALLE, QUEL BILAN FAITES-VOUS DE CES DEUX ANNÉES EN MATIÈRE DE CONTRATS OU DE POSTURE GÉNÉRALE ?

Aude DALLE



Je suis ravie d'être présente aujourd'hui, car nous célébrons, à deux jours près, les deux ans du nouveau modèle de contrat de concession de gaz. Ce contrat est le résultat d'un travail important mené en collaboration avec la FNCCR et France Urbaine. Il faut tout d'abord rappeler que nous gérons 4 200 contrats de concession GrDF, qui doivent tous passer au modèle 2022. Il existe deux cas de figure. Si l'échéance du contrat est proche, il est renouvelé. Sinon, il est possible de basculer dans le nouveau modèle en signant un avenant. À ce jour, 200 contrats ont été signés, dont certains couvrent un grand nombre de clients. En février 2024, 34 % des clients de GrDF étaient ainsi couverts par ce nouveau contrat de concession et nous prévoyons une accélération, car il faut assurer le renouvellement d'un très grand volume de contrats d'ici 2032. En ce qui concerne l'aspect qualitatif, on note un intérêt très clair des autorités concédantes pour ce nouveau modèle. Cet engouement est lié à 5 avancées majeures :

- La gouvernance des investissements
- Les indicateurs de performance
- Le radar sur la sécurité
- L'annexe Transition énergétique
- La redevance R1

L'existence d'un socle commun dans le cahier des charges n'exclut pas la possibilité d'effectuer des adaptations à travers les annexes. Ainsi, parmi les 200 contrats signés, environ 50 ont fait l'objet d'annexes et tous ont fait l'objet d'une annexe transition écologique, ce qui mérite d'être souligné. Les négociations sont longues et se passent bien en général. Nous nous réjouissons des signatures récentes avec le Havre-Seine-Maritime et Rennes Métropole. Notre dernier défi consiste à franchir le mur de renouvellement et mettre en place des outils permettant de remplir et suivre nos engagements. Les retours sur les premiers PPI seront disponibles à la fin de l'année.

Stéphane SIGNORET

PHILIPPE AUVRAY, QUEL EST VOTRE AVIS SUR LE BILAN DES CONTRATS DE CONCESSION DE GAZ ?

Philippe AUVRAY



Nous avons fait un pas de géant avec ce nouveau contrat, qui est novateur et très intéressant sur de nombreux points. Nous incitons par exemple au regroupement des collectivités au sein d'un seul contrat. La prime au regroupement obtenue lors du calcul de la redevance R1 n'est pas négligeable. Par ailleurs, le raccordement de méthaniseurs au réseau donne lieu à l'octroi d'une prime. L'objectif est d'atteindre 100 % de gaz vert dans les réseaux de distribution d'ici 2050. Le gaz vert fait son chemin et peut être utile à de nombreux consommateurs. Ce contrat permet d'accéder à toutes les données nécessaires au contrôle et à nos politiques énergétiques. Les syndicats d'énergie se sont engagés ainsi à mettre en place un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) dans leur département. Enedis a participé dès le départ. GrDF a également été un partenaire technique, administratif et financier. L'annonce de la fin du gaz ne tient pas compte de l'utilité de ce type d'énergie dans le mix énergétique, en particulier en milieu rural. À titre d'exemple, il suffit de songer aux usages que peut en faire un charcutier-traiteur ou un carrossier-peintre. L'échéance de 2035 est trop courte. Il faudrait fixer la date limite à 2050 et nous laisser travailler sans interférence jusqu'à cette date.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR JOURDAIN, POURRIEZ-VOUS DRESSER UN BILAN DE LA SITUATION DANS LES ZNI ? CE NIVEAU DE COOPÉRATION EST-IL À LA HAUTEUR DE VOS ATTENTES ?

Antoine JOURDAIN



Les zones non interconnectées sont des territoires où il est difficile de voyager. On peut citer la Corse, la Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, la Guyane, Saint-Pierre-et-Miquelon, Ouessant, les îles du Ponant et Chausey. EDF-SEI s'est inspiré du modèle de contrat de 2017 signé par Enedis et la FNCCR. Depuis la signature en 2022, nous avons progressé dans les négociations et avons déjà signé des contrats importants, en particulier avec la Réunion et la Guadeloupe. Nous devrions prochainement signer un contrat avec la Martinique et l'année prochaine avec la Guyane. Nous nous inspirons fortement d'Enedis qui dispose d'un vrai savoir-faire. Nous nous attachons à tenir compte de la spécificité des projets de chaque territoire. Le bilan du premier PPI sera réalisé dans deux ans. Il nous faut traiter des problématiques particulières. Ainsi, nos territoires sont souvent situés en zone cyclonique où la résilience du réseau constitue un élément décisif. Lors du passage du cyclone Belal à la Réunion en janvier 2024, nous avons ainsi pu bénéficier de l'aide d'Enedis. Nous avons également déployé des renforts de Guyane, Martinique et Guadeloupe pour remonter le réseau. Nos territoires bénéficient de la péréquation, ce qui est très avantageux, car le prix de l'électricité y est 3 ou 4 fois plus cher qu'en Métropole. Nous percevons environ 2,5 milliards d'euros pour compenser cet écart.

Antoine JOURDAIN

En Métropole, une panne de centrale n'est pas problématique, car il existe de nombreuses autres centrales européennes capables de prendre le relais. Ce n'est pas le cas dans les petits territoires, où une panne peut conduire à un délestage. Nous devons donc disposer de structures réseaux permettant de reprendre la charge en cas de panne. Notre contrat de concession s'ancre dans les PPE et nous discutons avec la Région, les AODE, la Préfecture, les ministères et l'ADEME afin d'élaborer ces programmes par territoires. Ce travail est facilité par le contrat de concession qui prévoit des discussions régulières et des bilans permettant d'effectuer des ajustements le cas échéant. Ce dispositif améliore la communication entre les différents acteurs et permet de fournir une électricité de bonne qualité à l'ensemble des habitants de ces territoires.

Stéphane SIGNORET

DANIEL DULAC, QUELS SERAIENT LES POINTS ESSENTIELS SUR LESQUELS EDF-SEI DEVRAIT SE CONCENTRER DANS LES ZNI ?

Daniel DULAC



Dans les ZNI, il nous faut mettre l'accent sur le mot territoire. La Guadeloupe a signé un contrat de concession en novembre 2023, qui a été mis en œuvre en janvier 2024. Nous avons bénéficié d'avantages grâce aux redevances de fonctionnement et d'investissement. Ce contrat nous a également permis de négocier certains éléments. Les dispositifs du SDI et du PPI ont permis de réaliser un diagnostic du réseau et améliorent la compréhension de

notre réseau au cours des 30 années du SDI. Il s'agit donc d'une véritable avancée. Nos territoires sont confrontés à des aléas climatiques et à l'érosion des côtes. Nos réseaux HTA sont enterrés à 80 %.

Toutefois, les technologies employées, notamment le choix des matériaux, sont responsables d'une accidentologie relativement importante. Il faut traiter cette problématique. En outre, nous recevons relativement tardivement les informations permettant la mise en place des programmations des renforcements. La transmission des données mérite donc d'être améliorée. Ces éléments seront abordés dans le cadre des négociations. Le contrat de concession n'est pas un élément figé. Nous devons organiser des négociations à l'échelle régionale avec EDF pour faire évoluer le cahier des charges de concession. Nous comptons énormément sur la FNCCR, qui est notre relais auprès d'EDF-SEI, pour mener à bien ces négociations. Dorénavant, les ZNI se rencontreront pour évoquer leurs problématiques communes de manière à les rendre plus intelligibles pour EDF-SEI. Nous nous sommes inspirés du cahier des charges de concession signé depuis 2017 pour établir le nôtre. La péréquation tarifaire constitue effectivement un élément important.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR JOURDAIN, LUC REMONT A INDIQUÉ QUE LES ZNI CONSTITUAIENT UN TERRITOIRE D'INNOVATION. QUELS SONT LES DÉFIS QUE VOUS AVEZ RELEVÉS, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT ?

Antoine JOURDAIN

Outre les réseaux HTA et HTB, nous jouons un rôle de commercialisateur et de producteur et nous assurons l'équilibre de l'ensemble du système. Nous réalisons des innovations dans le domaine des microsystèmes. À titre d'exemple, en Guyane, 10 000 de nos clients habitent des zones où il n'existe ni réseau ni route. En association avec le Syndicat Mixte d'Énergie de Guyane, nous avons défini un projet d'électrification qui s'appuie sur des batteries et des systèmes de management de l'énergie. À Maripasoula et à Saint-Pierre-et-Miquelon, nous couplons des centrales thermiques à des systèmes de batteries et de panneaux photovoltaïques afin d'optimiser le mix et disposer d'une électricité de plus en plus renouvelable.

Antoine JOURDAIN

Nous expérimentons également des heures solaires à la Réunion afin que la consommation d'électricité, comme la recharge des véhicules électriques, ait lieu au moment où il y a du soleil. Nous avons également des projets en Corse. Tous ces projets nous permettent de développer des technologies d'optimisation à la maille locale. La Réunion est entièrement approvisionnée en énergie renouvelable. Nous espérons qu'il en sera de même dans l'ensemble des îles d'ici environ 10 ans. À cet effet, nous nous appuyons sur la biomasse solide, la biomasse liquide, le photovoltaïque, l'éolien, l'hydroélectricité et la géothermie. Nous nous attachons à construire un mix énergétique qui a du sens et qui correspond au projet du territoire.

Stéphane SIGNORET

CELA MONTRE QU'IL EST POSSIBLE DE MENER DES ACTIONS À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE POUR MAXIMISER LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES. MONSIEUR DULAC, POURRIEZ-VOUS NOUS DONNER DES INFORMATIONS CONCERNANT LE RÔLE ET LA MANIÈRE D'UTILISER LA CONVENTION CARTOGRAPHIQUE ?

Daniel DULAC

Cette convention cartographique nous permettra de mieux appréhender la résilience de notre réseau et la situation de la distribution en temps réel. Il s'agit d'un travail de longue haleine, engagé il y a seulement deux ans. Nous espérons qu'EDF-SEI comprendra nos difficultés quotidiennes. Cette cartographie nous permettra d'améliorer notre distribution. En matière d'énergies renouvelables, nous ne pouvons pas nous contenter d'importer de l'huile de colza de Métropole, ce qui aurait une forte empreinte écologique, mais devons tenter de maximiser le potentiel de la biomasse locale. Nous disposons de peu de temps, puisque l'horizon est fixé à 2030 pour l'énergie électrique.

Guy HOURCABIE

La cartographie est un élément capital. Elle n'était pas entièrement aboutie dans les ZNI. À titre d'exemple, au FACÉ, nous avons reçu une demande de deux alimentations avec du photovoltaïque pour deux maisons situées dans une zone de Martinique qui n'avait pas été répertoriée par la cartographie. Je crois que nous allons aboutir à quelque chose de solide.

Stéphane SIGNORET

MADAME DALLE, CERTAINES COMMUNES PEUVENT TRANSFÉRER LEURS COMPÉTENCES À UN SYNDICAT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT PIVOT. POURRIEZ-VOUS NOUS RAPPELER LE PRINCIPE DE CE MÉCANISME ET SES AVANTAGES ?

Aude DALLE

Le contrat pivot est un mécanisme contractuel validé par la FNCCR et France Urbaine dans le cadre du Comité national de suivi. Il est proposé par GrDF pour regrouper des contrats. À titre d'exemple, on peut considérer 10 contrats communaux parvenant à échéance dans les 25 prochaines années. Il est possible d'en choisir un (il s'agit souvent du contrat dont l'échéance est la plus lointaine) qui deviendra le contrat pivot. Les 9 autres contrats feront l'objet d'un avenant pour devenir des contrats constitutifs. Au fur et à mesure de leur échéance, ces contrats constitutifs rejoindront le contrat pivot, ce qui permettra de prolonger leur durée de vie. Du point de vue des autorités concédantes, plus le périmètre concédé est large, plus les actions sont efficaces.

Ce mécanisme permet d'ailleurs d'appréhender la gouvernance des investissements, les indicateurs de performance et l'annexe dédiée à la Transition Énergétique à la maille la plus large, comme s'il s'agissait, dès le départ, d'un contrat unique. L'autre avantage concerne le bonus de regroupement, qui représente un avantage financier non négligeable. Le contrat pivot permet un pilotage unique de l'ensemble des contrats. À ce jour, une dizaine de contrats pivots ont été signés, notamment le Territoire d'énergie Alsace, le SIGEIF, Aix-Marseille-Métropole, le SDEF dans le Finistère et le SDESM en Seine-et-Marne. De nombreux autres contrats sont en cours de négociations. Nous comptons encore 3 700 contrats communaux, ce qui représente un fort potentiel de regroupement. Je vous invite donc à vous renseigner sur ce mécanisme. Nous constatons l'intérêt des EPCI pour ce regroupement, qui présente également un intérêt pour GrDF. En effet, l'échange avec des services compétents qui ont une vision de la planification territoriale et de la gestion des déchets est très valorisant pour nous.

Aude DALLE

Enfin, cet outil se prête au développement des gaz verts. Nous avons célébré cette année les 10 ans du premier méthaniseur. 685 méthaniseurs sont actuellement raccordés au réseau de distribution de gaz. Nous visons une proportion de 20 % de gaz vert d'ici 2030. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à condition que les territoires participent. La question de la production de biométhane et de gaz vert n'est pas uniquement une affaire de mix énergétique. L'enjeu est également l'indépendance et la souveraineté énergétiques.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR AUVRAY, OUTRE LES SERVICES GAZ AU SEIN DES SYNDICATS, CONNAISSEZ-VOUS DES MOYENS SPÉCIFIQUES PERMETTANT DE FACILITER LES INTERACTIONS ENTRE LE GESTIONNAIRE DU RÉSEAU DE GAZ ET LES AODE ?

Philippe AUVRAY

Nous nous rencontrons régulièrement pour discuter et échanger sur de nombreux sujets. Dans mon département, j'anime des réunions de coordination de travaux dans toutes les villes importantes. Ces réunions associent Enedis, le gestionnaire de l'eau, et GrDF. Nous partageons nos différentes planifications d'investissements afin d'optimiser les travaux. Par ailleurs, il est facile de regrouper l'ensemble des syndicats communaux au sein d'un syndicat d'énergie. Les élus ignorent souvent qu'ils sont propriétaires du réseau de gaz. Nous leur expliquons que s'il nous transmette cette compétence, nous mettrons en place un contrôle de concession technique et financier et un appui pour le montage de leur projet. Nous pouvons leur démontrer l'utilité de leur réseau de gaz, notamment en y injectant du gaz vert. Les syndicats d'énergie sont les mieux placés pour réaliser cette tâche, car ils disposent de l'ingénierie nécessaire dans tous les domaines (technique, administratif, financier et juridique).

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR HOURCABIE, LORS DU PRÉCÉDENT CONGRÈS DE LA FNCCR À RENNES, VOUS AVIEZ POINTÉ DIFFÉRENTS AXES DE PROGRÈS. UN PROTOCOLE D'ACCORD VIENT D'ÊTRE SIGNÉ CONCERNANT CERTAINS DE CES AXES.

POURRIEZ-VOUS NOUS COMMUNIQUER LES PRINCIPAUX POINTS POSITIFS DE CE CONTRAT ?

Guy HOURCABIE

Oui, le contrat n'était pas finalisé et nous avons mis en place des clauses de revoyure. Nous étions arrivés dans les délais où ces clauses devaient être revues. L'article 49-B concerne la fin de contrat. Cette question a été traitée de manière consensuelle. Cet article permettra de réduire le nombre de litiges. Au titre de la transition énergétique, il était prévu que les syndicats d'énergie réalisent certaines actions, nommées terme I dans le calcul de la redevance. Nous avons repris ce dossier afin de le clarifier et avons décidé, en lien avec Enedis, des actions à mener dans le domaine de la transition énergétique. À titre d'exemple, l'installation d'horloges astronomiques pour gérer de manière centralisée un éclairage public modernisé à l'aide de LED permet de réaliser d'importantes économies d'énergie. En conséquence, cette action mérite d'être intégrée au terme I. Nous avons également travaillé sur l'article 8 concernant la résorption des fils nus. Enedis a signalé des difficultés dans la résorption des fils nus en milieu urbain. Au terme de l'accord passé, nous pourrions réaliser des mises à niveau des réseaux en milieu urbain en bénéficiant d'une aide financière d'Enedis.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR BUCHEL, QUELLES SERONT LES IMPLICATIONS POUR VOTRE ACTIVITÉ ?

Christian BUCHEL

Cette table ronde est intitulée « Les contrats de concession électrique et de gaz à l'épreuve du terrain ». Je pense que nous pouvons tous être d'accord sur le fait qu'il faut que ces contrats soient également à l'épreuve du temps et tiennent compte des contraintes pesant sur le pouvoir d'achat. Je me félicite que nous nous soyons emparés de la question de l'indemnité de fin de contrat et de la question du terme I. Le modèle de contrat de 2017 a permis d'anticiper la plupart des nouveaux contrats de concession. La prise en compte de la notion de temps a été très opportune. La finalité des investissements, que ce soit la MOA de l'AODE ou celle d'Enedis, est identique. L'éradication des fils nus concerne également le pouvoir d'achat. Le propriétaire des réseaux et le concessionnaire doivent tous les deux s'attacher à optimiser les investissements.

Guy HOURCABIE

La production des données liée au réseau constituait une question récurrente. Les communes ont dû définir des zones d'accélération des énergies renouvelables. Il fallait donc leur fournir les éléments. Le protocole d'accord prévoit donc qu'Enedis nous fournisse un certain nombre de données comme les consommations d'énergie par commune. Cette information permet aux maires de décider des actions à mettre en place afin de promouvoir la production d'énergie voire l'autoconsommation.

Stéphane SIGNORET

MADAME VENEL, COMMENT EST-IL POSSIBLE D'AGIR DANS LE DOMAINE DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ?

Cécile VENEL

Il s'agit d'un vaste sujet sur lequel EDF est très impliquée et a engagé une réflexion depuis 30 ans. On observe de nouvelles formes de précarité et de nouvelles populations affectées par ces problématiques. Ayant à cœur d'accompagner ces publics, nous avons élaboré une politique destinée aux clients les plus fragiles reposant sur trois piliers :

- L'aide au paiement (mise en place de l'encaissement facile et rapide des chèques énergie et mise en place de délais de paiement) et la participation d'EDF au Fonds de solidarité logement (FSL) à hauteur d'environ 20 millions d'euros chaque année ;
- L'accompagnement au quotidien. Nous avons déployé 230 experts dédiés aux clients démunis sur le territoire français. Les conseillers solidarité sont en relation avec les travailleurs sociaux. Les correspondants solidarité sillonnent le territoire pour nouer des partenariats avec les travailleurs sociaux du secteur public et de grandes associations. Le 27 juin, des animations seront proposées par certains correspondants sur le stand EDF afin de promouvoir la maîtrise des consommations ;
- La prévention. L'outil de suivi de la consommation est utile notamment aux publics précaires, plus de 25 % utilisent l'application dédiée. Nous avons mis en place des programmes de rénovation énergétique des bâtiments. Par ailleurs, nous avons un véritable rôle à jouer dans l'identification des publics précaires.

Depuis l'entrée en vigueur du Décret no 2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau, EDF vous transmet la liste des personnes qui n'ont pas payé leur facture ou qui sont soumises à une limitation de puissance. Il nous faut travailler encore mieux ensemble afin d'accompagner ces clients.

Je souhaiterais vous faire part de notre analyse concernant l'arrêt des coupures pour impayés, qui a été remplacé par une limitation de puissance à 1 kVA. Nous souhaitons voir comment cette mesure était vécue et si elle portait ses fruits. Nous avons donc réalisé une étude importante en association avec la Fondation Abbé Pierre auprès de 700 ménages.

Il en ressort que la situation de limitation de puissance est mieux vécue que la coupure, car elle n'empêche pas de couvrir les besoins vitaux et sociaux d'un ménage comme la recharge d'un téléphone, l'éclairage, l'utilisation de la télévision. En outre, cette action incite les clients à se rapprocher d'EDF et permet de trouver des solutions. Dans 7 cas sur 10, soit la dette est réduite soit elle est complètement résorbée. Le délai médian de réduction s'établit à 11 jours. Un tiers de nos clients subissent une réduction de puissance d'une durée inférieure à trois jours. Nous portons notre attention sur les clients qui subissent une limitation de puissance durable. Cette expérience a porté ses fruits et les autorités ont décidé d'élaborer un nouveau décret sur les impayés obligeant tous les fournisseurs à mettre en place une période de limitation de puissance de 2 mois en cas d'impayés avant de procéder à des coupures.

Nous nous adaptons également aux territoires et signons des conventions avec certaines AODE afin de lancer des actions de lutte contre la précarité énergétique, notamment des campagnes de sensibilisation et la prise en charge personnalisée de clients qui ont vécu des situations très difficiles telles que des inondations.

Stéphane SIGNORET

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE COMPORTE UN ENJEU DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE. J'AIMERAIS ABORDER LA SITUATION DES ZNI. VOUS AVEZ DÉJÀ SOULIGNÉ L'IMPORTANCE DE LA PÉRÉQUATION. JE CROIS QUE VOUS SOUHAITIEZ METTRE EN AVANT L'ENJEU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Antoine JOURDAIN

Dans les ZNI, le prix du mégawattheure d'électricité est compris entre 300 et 400 euros. La maîtrise de la demande d'énergie est donc un élément capital, qui est fortement poussé par la CRE. EDF-SEI collabore avec les AODE à la mise en place de systèmes d'éclairage avec des LED, ce qui a déjà permis de réduire la consommation et de réaliser des économies substantielles de CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité). Par ailleurs, nous avons installé des systèmes d'éclairage intelligents pour préserver la très riche biodiversité des ZNI, qui concentrent 80 % de la biodiversité botanique de la France. Nous installons également des dispositifs d'isolation contre la chaleur afin de réduire la consommation électrique.

Stéphane SIGNORET

MADAME DALLE, LES PLANS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT (PPI) COMPORTENT DE NOMBREUX POINTS POSITIFS. TOUTEFOIS, ON OBSERVE PARFOIS DES ÉCHANGES TENDUS CONCERNANT LES NIVEAUX DES INVESTISSEMENTS CONSENTIS PAR CHACUN DES ACTEURS. JUSQU'OU POUVEZ-VOUS ALLER ET SUIVRE LES DEMANDES DES COLLECTIVITÉS, DONT LES ENGAGEMENTS DÉPASSENT PARFOIS LES MOYENS DONT VOUS DISPOSEZ ?

Aude DALLE

Les SDI et les PPI permettent de partager une vision des investissements sur la durée du contrat. Quatre thématiques principales sont prises en compte lorsqu'on étudie un SDI :

- Les investissements pour adaptation et modernisation des ouvrages ;
- Les investissements relatifs aux déplacements d'ouvrages à la demande de tiers ;
- Les investissements en lien avec les raccordements et les travaux à effectuer pour la transition écologique ;
- Les investissements liés au comptage.

En ce qui concerne l'adaptation et la modernisation des ouvrages, les contraintes réglementaires se sont beaucoup renforcées au cours des dernières années, en particulier depuis 2022. Ces investissements ne présentent pas de difficultés, mais il importe de les réaliser uniquement lorsqu'ils sont nécessaires pour la sécurité et pour respecter les obligations réglementaires. Une enveloppe a été accordée à GrDF pour réaliser ces investissements. Cette enveloppe ne devra pas être dépassée, sauf pour les investissements liés au gaz vert, comme les raccordements d'installations de production de biométhane et de stations de GNV/bioGNV. S'agissant des OPEX, il faudra étudier avec les territoires, les actions concertées qui pourront être mises en place. Nous en avons un très bel exemple avec un syndicat de l'Est de la France. Il s'agit clairement du modèle que nous souhaitons développer aujourd'hui.

Stéphane SIGNORET

MONSIEUR BUCHEL, LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ACCUEILLE DE NOMBREUSES ÉNERGIES RENOUVELABLES QUE L'ON DOIT RACCORDER. COMMENT TOUS CES INVESTISSEMENTS S'ARTICULENT-ILS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE CONCESSION ?

Christian BUCHEL

J'aimerais auparavant revenir sur la maîtrise de la demande de l'énergie. Je trouve qu'on parle assez peu des actions les plus efficaces. Je pense notamment aux compteurs communicants, qui n'existent pas dans tous les pays européens. Cet outil facilite l'appréhension de la problématique de la précarité. En outre, je rappelle que les coupures d'électricité en cas d'impayés sont effectuées par les salariés d'Enedis. À ce titre, nous sommes profondément touchés par cette problématique, qui nous pousse à travailler avec les collectivités locales et les fournisseurs. En ce qui concerne les énergies renouvelables, on ne peut que se féliciter de la formidable croissance dans ce domaine. Vos réseaux sont en train de devenir la colonne vertébrale de cette transition. En 2024, le nombre de connexions est d'environ 250 000, contre 30 000 avant la crise sanitaire. On compte environ 200 000 installations de panneaux photovoltaïques par an. Ce processus est très rapide, notamment grâce au compteur Linky. Le délai de pose est de 26 jours, ce qui est inférieur au seuil fixé. On peut donc saluer cette performance de l'Entreprise.

Le photovoltaïque raccordé sur la basse tension inférieure à 36 kVA est en général installé sur les hangars agricoles, à l'écart des lieux de consommation. Nous nous sommes également fixé des objectifs des réductions de délai dans ce domaine. Le S21 est en très forte croissance, et nous sommes fiers de garder la maîtrise de cette progression.

Christian BUCHEL

Le raccordement des EnR concerne l'ensemble de la chaîne de valeur, en particulier la maîtrise d'ouvrage. Nous aidons des entreprises à s'implanter en France. Nous avons entendu la volonté de certaines AODE d'aller plus loin sur le sujet des MOA. J'insiste néanmoins sur le fait qu'il faut mettre en place des contrats de concession à l'épreuve du terrain, à l'épreuve du temps et à l'épreuve des coûts. C'est pourquoi nous avons lancé des expérimentations afin d'étudier les contraintes sur ces trois volets. Enfin, je tiens à saluer le travail réalisé par la FNCCR pour prendre en compte toutes les diversités. Notre Comité de suivi quadripartite se réunit régulièrement afin d'adapter le dispositif.

Guy HOURCABIE

Lorsque nous avons commencé à travailler sur le cahier des charges de concession dans les années 2015, Enedis ne souhaitait pas que les AODE réalisent la maîtrise d'ouvrage des raccordements de producteurs. Après de multiples négociations, les syndicats d'énergie ont obtenu le droit de réaliser des raccordements d'une puissance limitée à 6 kVA pour les installations des particuliers et à 36 kVA pour les bâtiments publics. Ces seuils étaient, dès l'origine, notoirement insuffisants. Après la reprise des négociations, le protocole d'accord prévoit désormais des seuils de 36 kVA pour les installations individuelles et de 120 kVA pour les bâtiments publics, limite que nous jugeons encore insuffisante. Notre protocole comporte donc une clause de revoyure rapprochée. La réalisation de 50 opérations en France l'année prochaine donnera lieu à un bilan après un an qui démontrera notre capacité à mener à bien cette tâche. À terme, nous prévoyons de réaliser des raccordements jusqu'à 250 kVA limite de la moyenne tension. J'aimerais aborder enfin le sujet du Fonds d'aides aux collectivités pour l'électrification rurale (FACÉ) qui a été créé en 1936. Il ne s'agit pas d'une subvention destinée à la réalisation de travaux d'électrification rurale, mais bien d'un instrument de péréquation qui tient compte du fait que l'installation des réseaux en milieu urbain est beaucoup moins onéreuse qu'en milieu rural.

Le montant de ce fonds n'a pas été revalorisé depuis 2012, malgré l'érosion monétaire et la croissance exponentielle des besoins. Nous allons donc prendre une motion que nous enverrons rapidement aux ministères afin de souligner la nécessité de revaloriser les montants des aides. Le FACÉ doit être doté raisonnablement pour tenir compte notamment de l'apparition de nouveaux besoins et des nombreux projets que nous avons pour accélérer la transition énergétique sur nos territoires.

Philippe AUVRAY

Je confirme que le seuil de 120 kVA est insuffisant. Nous souhaiterions pouvoir réaliser des raccordements jusqu'à 250 kVA. Il est à noter que les syndicats d'énergie sont tout à fait capables de réaliser ce travail et peuvent le faire plus rapidement qu'Enedis.

Christian BUCHEL

Je tiens juste à préciser que les décisions concernant le FACÉ ne sont pas de notre fait. Nous réussissons à travailler en respectant l'enveloppe existante. Les chantiers que nous réalisons répondent aux finalités fixées en amont. Concernant les raccordements, nous avons une vision d'ensemble de la chaîne et ferons le bilan de manière transparente comme cela est prévu. Le protocole définit la méthode d'évaluation des forces et des faiblesses de ces expérimentations.

Stéphane SIGNORET

Vous êtes en bonne voie et je ne doute pas que nous en reparlerons dans deux ans en citant de nombreux bons exemples. Je vous propose de prendre des questions dans l'assistance.



Monsieur René GALY (de la salle),

Vice-président du Syndicat mixte d'électricité de la Martinique (SMEM)

Ce matin, j'ai entendu le Directeur d'EDF parler longuement des ZNI et j'ai compris qu'il portait une attention particulière à ces territoires. Monsieur JOURDAIN a évoqué la question de l'innovation en Guyane. Qu'en est-il de la Martinique et de la Guadeloupe ?

Antoine JOURDAIN

En Martinique, nous sommes en train de mettre au point les batteries qui reprennent les services système. Nous disposerons de batteries d'une puissance de 5 mégawatts capables de reprendre la réserve rapide en cas de coupure. Par ailleurs, nous connecterons en 2025 les parcs éoliens de plusieurs dizaines de MW situés dans le nord de la Martinique. Ces parcs sont les plus productifs en termes d'heures à l'année. Par ailleurs, ces éoliennes s'arrêtent environ 2 ou 3 heures chaque jour pour laisser passer les chauves-souris et préservent ainsi la biodiversité. Il faut souligner l'originalité de ce mode de fonctionnement, qui n'existe qu'en Martinique et à La Désirade. En Guadeloupe, nous disposons d'un compensateur synchrone, qui a été testé cette année. Cet appareil est capable de reprendre directement la fréquence en cas de diminution, ce qui évite les délestages.

Daniel CHARBONNEL (de la salle),

Vice-président de Territoire d'énergie Isère

Concernant la maîtrise d'ouvrage, il me semble que nous avons perdu l'esprit de la loi de 1946, dont l'article 36 précise que « Les collectivités locales concédantes conservent la faculté de faire exécuter en tout ou en partie à leur charge, les travaux de premier établissement, d'extension, de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution ». La FNCCR et les syndicats d'énergie sont donc en droit de décider de réaliser des raccordements d'une puissance allant jusqu'à 250 kVA.

Stéphane SIGNORET

CETTE RÈGLE S'APPLIQUE-T-ELLE AU RACCORDEMENT DE LA PRODUCTION ?

Daniel CHARBONNEL

Cette loi s'applique à d'autres schémas. Partagez-vous cette interprétation, Monsieur HOURCABIE ? Les querelles de longue date à ce sujet n'ont pas lieu d'être.

Guy HOURCABIE

Les temps ont changé depuis la promulgation de cette loi en 1946. Des évolutions ont eu lieu et d'autres textes ont été publiés. Je ne peux pas vous contre dire. Les syndicats peuvent faire beaucoup, mais n'ont pas la prétention de vouloir tout faire. La répartition de la maîtrise d'ouvrage s'opère via le contrat de concession. Certaines tâches sont très bien réalisées par Enedis. De nombreux reproches ont été émis concernant la longueur des délais de raccordement. Nous estimons que les AODE seront capables de mener ce travail aussi bien. C'est pourquoi nous insistons sur le fait de pouvoir raccorder les producteurs afin d'accélérer la transition énergétique conjointement

Daniel CHARBONNEL

Il va sans dire que les choses ont changé en 80 ans. Toutefois, l'esprit de la loi est, en principe, resté. Si on estime, comme vous le dites, que nous sommes capables de mieux effectuer certaines tâches, il n'y a aucune raison qu'Enedis s'y oppose.

Christian BUCHEL

Outre la loi et l'esprit de la loi, il faut tenir compte du contrat. Ce qui fait vivre le contrat de concession à l'épreuve du terrain, du temps et des coûts, c'est la force du modèle français. Le contrat de concession repose sur deux parties prenantes. Nous avons aujourd'hui la maturité de part et d'autre et la posture permettant de faire vivre ce contrat en y apportant les adaptations nécessaires aux défis actuels.

François-Annet de FERRIÈRES (de la salle),

Directeur du Territoire d'énergie de la Charente-Maritime

Madame LAIGNEAU a confirmé ce matin qu'Enedis allait éradiquer les fils nus. Dans les zones rurales, les syndicats d'énergie s'acquittent de cette tâche, grâce au FACÉ. En revanche, elle sera très difficile à mener à bien dans les zones urbaines pour plusieurs raisons, notamment car il s'agit souvent de sites classés, où il faut procéder à des travaux d'enfouissement très onéreux. Si Enedis dispose de fonds destinés aux travaux d'enfouissement en zones classées en Charente-Maritime, nous sommes intéressés, dans la mesure où il est possible d'accompagner l'enfouissement par l'éclairage public et par les réseaux de télécommunication.

Par ailleurs, nous constatons qu'un volume significatif du FACÉ est consacré aux renforcements et notre syndicat ne parvient pas à tout dépenser. Nous n'avons pas de fiches de proposition de travaux d'Enedis. On nous a promis que ces fiches seraient bientôt disponibles et que nous trouverions du personnel pour travailler. Toutefois, les nombreux raccordements de producteurs nécessitent de nombreuses personnes d'Enedis pour fournir ces fiches. Chaque année, nous sommes obligés de restituer entre 500 k€ et 1 M€ au FACÉ. Enfin, l'île de Fort Boyard n'étant pas approvisionnée en électricité, je me demandais si elle pourrait être ajoutée aux ZNI.

Christian BUCHEL

Merci d'avoir abordé le cas de la Charente-Maritime. Ce département comptait quatre contrats avant la renégociation. Il n'existe plus désormais qu'un seul contrat en Charente Maritime, qui est exemplaire. Concernant les fils nus, le remplacement des fils nus par de la torsade est très satisfaisant et répond à la finalité climatique. C'est pourquoi nous encourageons le recours à cette technique, notamment dans notre dialogue avec la FNCCR. La résorption des fils nus n'exige pas nécessairement des travaux d'enfouissement. Notre politique nationale intègre les diversités territoriales.

Antoine JOURDAIN

En réponse à la dernière question, je ne vois pas d'inconvénient à effectuer un diagnostic. Il me semble que ce réseau est considéré comme un réseau privé. Toutefois, nous pourrions vérifier si nous sommes en mesure de vous aider pour la production.

Philippe AUVRAY

Je rappelle que la FNCCR agit en faveur d'une augmentation de la dotation du CAS FACÉ. On peut dès lors regretter que vous soyez dans l'obligation de restituer des fonds. Je pense qu'il s'agit peut-être plutôt d'un problème de répartition. Dans mon syndicat, la remontée des données permet d'ajuster l'enveloppe du FACÉ dédiée aux renforcements en tenant compte du nombre de clients mal alimentés. On constate alors une baisse de la dotation destinée aux renforcements qui s'accompagne d'une augmentation de la dotation destinée à

l'éradication des fils nus. En tout état de cause, nous dépensons l'intégralité des fonds qui nous sont attribués.

Stéphane SIGNORET

Je vous propose de clore cette table ronde et d'applaudir les intervenants. Bonne fin d'après-midi à toutes et à tous.





SERVICES PUBLICS LOCAUX
DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES E-COMMUNICATIONS

39^e Congrès FNCCR

DU 26 AU 28 JUIN 2024

BESANÇON - MICROPOLIS



• Crédits photos : Patrice DIAZ